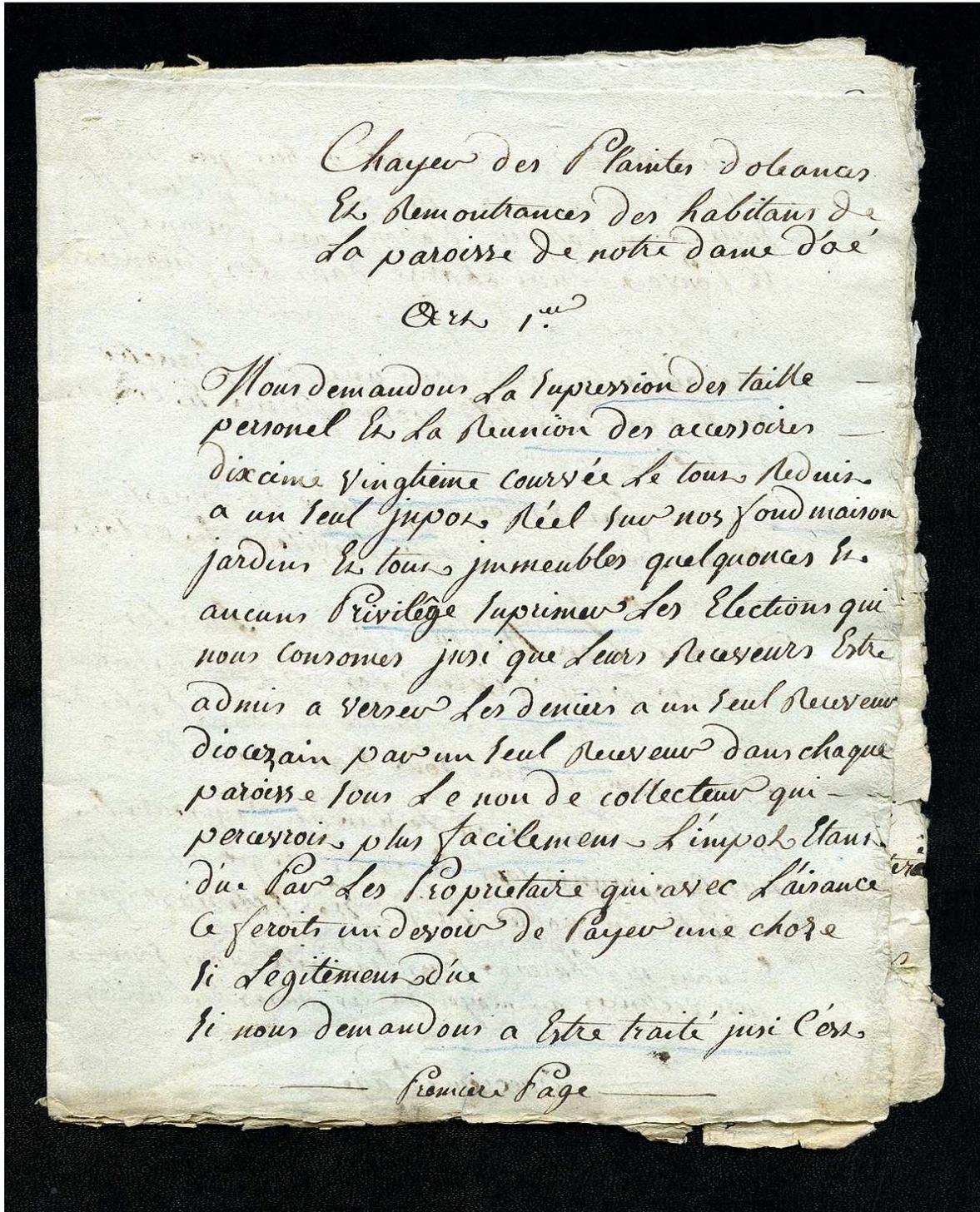


La préparation des Etats généraux : un acte de citoyenneté ?

Document 4 :

Extraits du **Cahier de doléances de la paroisse de Notre Dame d'Oé.**
(localité située au nord de Tours)

AD Indre-et-Loire, L197



Document 4

Extraits du **Cahier de doléances de la paroisse de Notre Dame d'Oé**.
(localité située au nord de Tours)

AD Indre-et-Loire, L 197

Article 1^{er}

Nous demandons la suppression des tailles personnelles¹ et la réunion des ... dixième, vingtième^[2] de la corvée^[3], le tout réduit à un seul impôt réel sur nos fonds, maisons et jardins ...

Si nous demandons à être traités ainsi, c'est pour corriger une quantité d'abus qui tendent à notre mendicité. En voici quelques uns, il suffit à un roturier d'avoir une fortune, il se pourvoit d'une charge dans les finances et il se met à l'abri des impôts...

Et nos campagnes appartenant en partie aux nobles laïcs et ecclésiastiques, et nous malheureux sans propriété, nous sommes ainsi victimes au moyen des ruses et privilèges ...

Les impôts ne sont payés que par les pauvres malheureux, de qui on ne peut avoir d'argent qu'en leur ôtant leur pain et leurs meubles. Ceux-ci sont encore contraints à la corvée ...

il font donc les routes à leurs dépens (et) donnent (de) la valeur aux biens des propriétaires.

Il font donc le bien pour être encore plus malheureux, il n'y a pas d'esclaves tenu à de plus dures rigueurs.

Article 2

Anéantir toute basse justice^[4], les réunir aux bailliages ou présidiaux^[5] comme toute féodalité essentiellement contraire à l'état, en conséquence ordonner la liquidation provisoire des droits seigneuriaux et le remboursement à un terme assez éloigné pour ne pas écraser les vassaux.

Article 3

Nous demandons la suppression des gabelles^[6]. En voici les causes. Le sel que nous payons près de 15 sols la livre met bien des pauvres dans le cas de ne pas en user, ils sont donc privés de la substance d'un potage ainsi nous les voyons exténués, accablés sous la fatigue, enfin réduits au tombeau à la fleur de leur âge laissant leur famille en la dernière misère.

Article 5

Nous demandons que tous orphelins laissés par des père et mère pauvres à la charge des familles qui n'ont aucun moyen de les soutenir, ni élever, fussent aux hôpitaux de charité des Enfants trouvés reçus jusqu'à l'âge de 14 ans ...

Et la justice et bonté d'un si bon monarque qui nous gouverne puisqu'il se montre le protecteur et le père même de ses plus pauvres sujets, il est la balance de toute justice, il permet de parler aux bouches qui depuis si longtemps étaient fermées ...

[1]. **Taille personnelle** : impôt levé sur les personnes et les biens, établi de manière arbitraire.

[2]. **Vingtième** : impôt du 10^{ème} ou du 20^{ème} du revenu.

[3]. **Corvée** : travail ou service gratuit dû au seigneur, ou au roi, notamment pour la construction et l'entretien des routes et des chemins.

[4]. **La basse justice** concerne les affaires relatives aux droits dus au seigneur(cens, rentes) et les délits et amendes de faibles valeurs.

[5] **Le bailliage** se rapportait à la fois à une entité territoriale (circonscription administrative, financière et judiciaire). Le présidial désigne le tribunal.

[6]. **Gabelle** : Impôt sur le sel

Document 4

Extraits du **Cahier de doléances de la paroisse de Notre Dame d'Oé.**
(localité située au nord de Tours)

AD Indre-et-Loire, L 197

Article 5

Emus d'amour et de zèle, nous osons espérer que ses entrailles émues de compassion pour nous, pauvres malheureux, sentiront les cris d'un peuple si soumis et feront produire une paix égale et parfaite en toute la France et procureront une seule et même loi.

Nous osons de même espérer que les nobles, plus nobles de sentiments que d'extraction, se joindront aux louables volontés d'un si bon monarque. Ils sont citoyens comme nous, pourquoi seraient-ils régis sous des lois particulières ?

Article 6

Qu'il nous soit ici permis d'observer que Messieurs les ecclésiastiques possèdent environ le 1/5^e des propriétés foncières ... Le don du clergé n'a pas de proportion avec la charge que cette immensité de biens devrait lui faire supporter ... La religion commande la vertu aux hommes. Elle ne dit pas d'enrichir ses ministres et de se soustraire aux droits des souverains, au contraire Jésus Christ a dit à ses apôtres "Rendez à César ce qui appartient à César".

Article 7

Les privilèges de la noblesse laïque, autre que les prérogatives d'honneur, nous paraissent pareillement contraires à l'équité. Autrefois que les nobles payaient de leurs personnes, qu'ils soutenaient à leurs frais le fardeau de la guerre, il était juste de les ménager dans la distribution des impôts, leur service était un titre. Maintenant, il n'existe plus ce titre puisqu'ils ne s'engagent dans le militaire qu'à la condition d'une solde et par l'espérance d'obtenir la faveur de la Cour qui leur est toujours spécialement réservée. La perspective des pensions et de différentes marques de décorations les conduit maintenant à la guerre, ils ne la soutiennent plus aux dépens de leurs fiefs. La cause de leur privilège a cessé et on ne doit pas en maintenir les effets.

Voici donc les motifs de plaintes remontrances que fournissent nos mémoires pour le présent et au surplus donnons pouvoirs généraux à nos députés d'aviser remontrer et consentir tout ce qui concerne le bien public.

Document 4

Extraits du **Cahier de doléances de la paroisse de Notre Dame d'Oé**.
(localité située au nord de Tours)

AD Indre-et-Loire, L 197

Questionnaire**Article 1**

1. Sur quel problème porte l'article 1 ? Cherchez dans le texte deux raisons qui en font une question majeure en 1789 et citez ces deux raisons entre guillemets.

2. D'après le début de l'article 1, quels sont ces impôts ? Quelle demande est formulée ?

3. Citez l'expression du texte disant à qui appartiennent la plupart des terres dans les campagnes. Comment les auteurs se désignent-ils ? Selon vous, quelle est la situation socio-professionnelle des habitants qui ont rédigé le cahier de doléances ?

4. Citez deux contraintes dont se plaignent les habitants. Par quel terme très fort désignent-ils leur sort dans le texte ?

Article 2

5. Dans l'article 2, cherchez deux demandes montrant que les habitants veulent la fin du pouvoir seigneurial. Quelle justification est donnée par les auteurs du texte ?

Document 4

Extraits du **Cahier de doléances de la paroisse de Notre Dame d'Oé.**
(localité située au nord de Tours)

AD Indre-et-Loire, L 197

Questionnaire**Article 2**

6. Selon vous, qui sont les "vassaux" évoqués à la fin de l'article ? Sont-ils prêts à indemniser les seigneurs, et, si oui, comment ?

Article 3

7. De quel impôt indirect demande-t-on la suppression dans l'article 3 ?
Quelle raison est donnée ?

Article 5

8. Que propose-t-on au début de l'article 5 ? Résumez cette demande.

9. Dans la suite de l'article, il est question du roi Louis XVI. En 1789, il était encore aimé et respecté par tous les français. Relevez trois expressions qui le prouvent.

10. Comment expliquez-vous sa popularité ? Pourquoi est-il écrit que : "les bouches depuis si longtemps étaient fermées" ?

Document 4

Extraits du **Cahier de doléances de la paroisse de Notre Dame d'Oé.**
(localité située au nord de Tours)

AD Indre-et-Loire, L 197

Questionnaire**Article 5**

11. Selon les habitants de Notre Dame d'Oé, quelles sont les deux attentes essentielles du peuple français en 1789 ?

12. Quelle catégorie sociale risque de s'y opposer ? Quelle expression du texte désigne ses privilèges ?

13. Que veulent dire les auteurs en écrivant "ils sont citoyens comme nous" ? Quelle grande idée est sous-entendue dans cette affirmation ?

Article 6

14. Quelle autre catégorie (ordre) de privilégiés est mise en cause dans l'article 6 en raison de ses immenses propriétés ? Le "don gratuit" qu'il versait à l'état est-il jugé suffisant ?

15. Quelle formule attribuée à Jésus-Christ permettrait à l'Etat de récupérer les biens du clergé ?

Article 7

16. En dehors de leurs privilèges, qu'est-il reproché aux nobles au nom de l'équité ? Relevez au moins deux reproches.

Document 4**Document 4**

Extraits du **Cahier de doléances de la paroisse de Notre Dame d'Oé**.
(localité située au nord de Tours)

AD Indre-et-Loire, L 197

Questionnaire

17. D'après la fin du cahier, qu'est-ce que les députés élus par l'assemblée de Notre Dame d'Oé devront défendre en priorité ? En reprenant cette formule et plusieurs autres dans le texte, rédigez un paragraphe montrant que ce cahier de doléances prouve l'émergence de l'idée de citoyenneté dès le début de 1789.